

Mais à part cela, tout va très bien...



17 mai : non, non, le Clipon n'est pas mort !

Il ne fait pas nécessairement bon être Ministre de l'Environnement, ou plutôt sous-Ministre, par les temps qui courent.

M^{me} Kociusko-Morizet en a fait la cruelle expérience en s'opposant courageusement aux tenants de l'agriculture chimico-intensive, pour la plupart membres de son courant de pensée (courant il y a, c'est sûr; pensée ? Cela reste à prouver).

Le débat sur les OGM que l'on croyait clos au terme des réflexions menées dans le cadre du "Grenelle de l'Environnement" a en effet rebondi et une majorité de députés et de sénateurs... de la majorité ont fait manger son chapeau à Jean-Louis Borloo, le "courageux" Ministre en titre, en détricotant maille après maille le texte législatif, sans doute trop inspiré des bonnes intentions du fameux Grenelle.

Vouloir faire coexister cultures traditionnelles et OGM, c'est bien évidemment voter pour la contamination. Personne ne pense raisonnablement que les OGM en plein champ n'auront pas d'impact sur leur environnement, l'agriculture de qualité et donc sur la santé des populations. Signe des temps qui devrait inciter nos décideurs à la réflexion : les assureurs ne prendront pas en compte, ils l'ont affirmé, le risque OGM qui dès lors devrait être assumé par ceux qui peuvent en être les victimes. Un comble !

Moments désagréables aussi pour Anne Lauvergeon, la patronne d'AREVA, et les chefs d'entreprise hexagonaux qui avaient fait cortège au président de la République, notre commis voyageur en visite chez les Chinois.

On se souvient que peu avant, d'irresponsables "trublions" s'en étaient pris à la flamme olympique défilant dans Paris en état de siège (dire que 40 ans plus tôt, ce sont les "maos" que nos braves CRS matraquaient à tour de bras !) Toujours est-il que les intrépides défenseurs de la cause tibétaine ont failli réduire à néant les contrats juteux sur le point d'être conclus entre nos industriels et leurs partenaires chinois.

Fort heureusement ces derniers sont gens avisés, raisonnables, réalistes. Ils ont dû se dire qu'en décortiquant l'un des deux EPR proposés par la France à un prix d'ami, ils auraient rapidement matière à lancer une filière "made in China". Rien par contre n'a été négocié avec les opposants tibétains. Comme d'habitude leur furent seulement alloués quelques propos de circonstance.

Le Cotentin, ce n'est pas le Pérou.

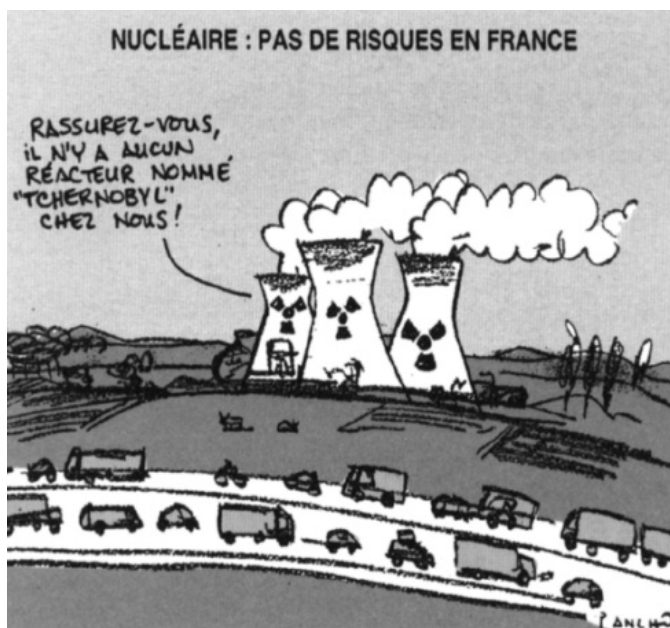
Malheureusement, il faut savoir que sur cette botte cernée par les eaux marines, les collectivités, et donc la population, vivent à 80 %

- de la manne issue de l'industrie nucléaire.
- Pas étonnant donc qu'après avoir accepté sans rechigner le centre de retraitement de La Hague, qui émet dix fois plus de rejets radioactifs qu'une centrale nucléaire de base, puis accueilli à bras ouverts les réacteurs de Flamanville et les sous-marins nucléaires de l'arsenal de Cherbourg, les habitants de ce secteur aient plébiscité l'installation chez eux, toujours à Flamanville, du deuxième EPR construit sur la planète. C'est ce que chez nous, l'on appellerait de "l'acceptabilité sociale"
- Il faudra voir néanmoins si c'est vraiment une

- aubaine ? Dans le bas de la botte, des villageois voient d'un mauvais œil le passage annoncé au-dessus de leurs têtes de lignes électriques à très haute tension (THT), véhiculant du 400 000 volts (150 000 de plus que les lignes classiques). Et ils l'ont fait savoir...
- Voici quelques exemples saisis dans une actualité récente d'un quotidien qui à entendre certains de nos décideurs serait vécu sans problème.

Jean Sename

Virement de bord : les autorités admettent qu'un accident de type Tchernobyl pourrait survenir en France



- Extraordinaire comme la tonalité des discours peut changer avec le temps !

J'ai sous les yeux un document exclusif d'EDF intitulé : « Électricité de France - Service National - Centrale Nucléaire de Gravelines - Tranches 5 et 6 ». Il date du début des années 80, époque où l'entreprise s'appropriait donc à mettre sur orbite sur le site gravelinois les réacteurs précités : "les Iraniens", c'est-à-dire ceux que nous a valus le désistement de l'ayatollah Khomeyni, rejetant la commande passée par le Shah. L'opuscule traite essentiellement des questions de sûreté et - curiosité ! - au fil des pages on y découvre un florilège de propos que l'on qualifierait au mieux maintenant de léni-fiants, au pire de négationnistes. Exemples parmi beaucoup d'autres qui mériteraient la citation :

- « Le risque d'explosion en provenance des installations à terre apparaît limité... La probabilité de dépasser 0,2 bar, liée aux possibilités de collisions graves de navires de gaz liquéfiés, reste négligeable même en considérant l'épandage de 2 cuves de navires, et indépendamment de la réglementation que le Port Autonome met actuellement au point pour empêcher ces collisions. » (Question : le code de la route a-t-il jamais empêché que se produisent les collisions de voitures ?)
- « La probabilité de chute d'avion (sur la centrale) est de $1,8 \cdot 10^{-8}$ par an et par tranche, ce qui conduit à ne pas prendre en compte la chute d'un avion commercial ou militaire sur le site de Gravelines. » (CQFD ?)
- « Il apparaît que le spectre de dimensionnement adopté pour les tranches du palier CPI couvre les effets des séismes les plus sévères que l'on puisse attendre sur le site de Gravelines. » (bis)
- « On admet les hypothèses suivantes : il ne peut y avoir fusion du cœur. Les précautions prises actuellement en France dans la conception, la construction et le contrôle des cuves des réacteurs destinées aux centrales EDF rendent pratiquement impossible une rupture de la cuve; aussi l'hypothèse d'une telle rupture n'est-elle pas envisagée pour les tranches W900. » Plus loin : « Le refroidissement du cœur est assuré dans tous les cas de fonctionnement et d'accident. » (comme à Tchernobyl?)
- « L'enceinte de confinement permet, d'une part de tenir mécaniquement aux conditions de pression et de température résultant de l'accident le plus grave de rupture de circuit primaire, de résister aux agressions externes, et d'autre part d'assurer une bonne étanchéité aux substances radioactives (liquides et gaz) qui seraient libérées en fonctionnement normal ou accidentel. » (N'est-ce pas beau d'avoir la foi ?)



On comprend que, dans la foulée, quelques années plus tard, le célèbre professeur Pellerin se croyait autorisé de déclarer que le nuage de Tchernobyl s'était arrêté aux bornes frontière de la France !

“Mieux associer le niveau local et les populations”

Objectivement il faut reconnaître que les temps changent : on n'a jamais autant parlé de transparence que ces derniers mois, loi TSN oblige. Surtout, pour la première fois très officiellement, les autorités françaises ont annoncé (*Le Monde* du 21 février) qu'une commission avait planché, deux années durant, sur la conduite à tenir en cas d'accident de type Tchernobyl survenant sur notre sol. Voilà qui ne manque pas de saveur si l'on se réfère à la “doctrine” qui prévalait voici peu. Mais on applaudit bien sûr. Donc dans son explication de texte, le directeur adjoint de l'Autorité de Sûreté Nucléaire (ASN), M. Jean-Luc Lachaume a déclaré que, dans sa volonté d'obtenir une approche plus complète des risques sanitaires et environnementaux susceptibles d'être générés par un accident nucléaire, l'ASN met l'accent sur le long terme jusqu'alors occulté.
« Après un accident, a-t-il énoncé, il peut res-

ter de la contamination plus ou moins importante à l'extérieur de la centrale pendant une période qui peut durer de plusieurs mois à plusieurs années. Un certain nombre de problèmes délicats se posent, notamment le suivi sanitaire des populations qui ont pu être concernées par l'accident.

Qu'est-ce qu'on fait dans les zones qui ont pu recevoir de la radioactivité ? Faut-il décontaminer ? Comment faut-il indemniser ? » (citations AFP)

22 ans après, la catastrophe de Tchernobyl, sur laquelle on avait jeté un voile pudique, commence à faire référence chez nous. Les certitudes affichées, selon lesquelles nous serions exempts de ces basses contingences, se fissurent.

Et M. Lachaume de conclure son propos en affirmant que, si en cas de pépin l'ASN et les opérateurs de centrales sont bien entraînés, il n'en va pas de même avec les autorités préfectorales dont dépend le déclenchement de l'alerte.

« La durée de vie d'un préfet ou de son directeur de cabinet est généralement inférieure à trois ans, observe-t-il. D'où la nécessité de « continuer à travailler en associant mieux le niveau local et les populations à la réflexion. »

Cela tombe bien : c'est exactement ce que nos associations demandent !

J.S.

La santé en question autour des sites nucléaires

Menée par l'Université de Mayence (Allemagne), une étude publiée fin 2007 démontre que chez les jeunes enfants âgés de moins de 5 ans et grandissant dans ce pays à moins de 5 km d'une centrale nucléaire, les cas de leucémies sont deux fois plus fréquents que dans d'autres régions. Certes les chiffres annoncés ne sont pas catastrophiques : 37 cas au lieu de 17 en moyenne, mais voilà qui contredit les habituelles “explications scientifiques” selon lesquelles l'environnement des centrales serait sain et est donc bien embarrassant pour les autorités, y compris les nôtres. Pas étonnant dès lors que l'Autorité de Sûreté Nucléaire, relayée par l'Institut de Radioprotection et de Sûreté Nucléaire (IRSN), ait mis en place des contre-feux. Dans une sortie remarquée, le 22 avril dernier, le représentant de l'IRSN a d'abord proclamé que « le cas allemand n'est pas conforté par les études conduites dans d'autres pays » Qu'on se le dise : un cas est un cas ! Et puis qu'on se le répète : « sauf accident, les rejets radioactifs des installations nucléaires sont inférieurs à la radioactivité naturelle et ne peuvent être

suspectés. » CQFD ! Non sans raison, le Réseau Sortir du Nucléaire a fait observer qu'il ne fallait pas tout mélanger. « Les rejets des centrales, a-t-il objecté, sont de composition différente de la radioactivité naturelle », à laquelle ils ne font d'ailleurs que se rajouter. Envoyer du tritium, du carbone 14, des actinides mineurs dans l'air et dans l'eau, même à faibles doses (le débat sur les faibles doses a-t-il jamais été tranché ?) n'est pas anodin dans la mesure où ces matériaux radioactifs artificiels ont de forts apparentements avec les constituants du corps qui les intègre volontiers. D'où, par exemple, la mise à disposition du public de comprimés d'iode stable pour prendre de vitesse en cas de nécessité l'iode radioactif...

Même pour les besoins de la démonstration, les autorités se devraient de faire le distinguo entre contamination et irradiation, telle celle provoquée par la radioactivité naturelle. Et reconnaître que le constat dressé par les universitaires de Mayence mérite, plutôt que des dénégations, une approche approfondie de la question fondamentale de la santé.



Projet de loi OGM

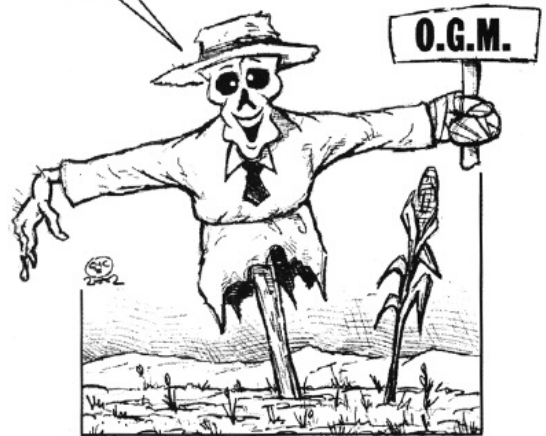
Génétiquement stable

Pour une fois, Jean-Pierre Decool, député de la 14^e circonscription (Flandre), n'a pas eu sa photo dans le journal. Mais le désirait-il vraiment ? Gageons que c'est en catimini que l'ardent pourfendeur des rats musqués a voté récemment en faveur du projet de loi sur les OGM*.

Voilà qui a dû plaire à la FNSEA et au lobby des semenciers qui, comme l'avait indiqué *Le Canard Enchaîné* du 23 avril, avaient donné leurs consignes de vote aux députés UMP. Mais direz-vous, M. Decool n'est pas à l'UMP. Vrai, il n'en est qu'apparenté. Mais attention : un parent tout proche, car sauf erreur de comptage on ne l'a jamais vu voter autrement que ses mentors.

En tout cas, on n'est pas près d'oublier qu'un jour, un député de Flandre, faisant fi du principe de précaution, s'est dit favorable à ce que les OGM soient cultivés partout, quitte à contaminer par dissémination les autres cultures. C'est grâce à des parlementaires de

n'approchez pas ...



cette stature que les pesticides vont parvenir en masse dans nos assiettes. Quelle chance vraiment !

Cela nous rappelle le précédent de l'amiante, longtemps réputée inoffensive et dont on connaît les méfaits après des décennies de tergiversations.

* Si Michel Delebarre et Christian Hutin, autres députés du littoral, ont voté "contre" le projet de loi sur les OGM, par contre une autre figure de la Flandre agricole, Sylvie Demarescaux, sénatrice-maire de Hoyville, tantôt s'est abstenue, tantôt a voté "pour".

Communiqué FNE :

Une seule porte de sortie : l'Europe

Le projet de loi sur les OGM a été adopté définitivement ce matin au Sénat. Le dossier est loin d'être refermé. Voici les attentes de France Nature Environnement, la Ligue pour la Protection des Oiseaux et la Fondation Nicolas Hulot pour la Nature et l'Homme.

Pour les trois organisations : « L'adoption de cette loi ne marque pas la fin du débat sur les OGM, qui doit se poursuivre au niveau européen cette fois. Par ailleurs, le débat parlementaire qui vient de s'achever démontre l'urgence d'un traitement non pas strictement national mais européen de cette question ».

Rappelons en effet que c'est l'Union européenne qui fixe le cadre réglementaire des OGM, qui s'impose aux Etats membres, notamment à travers la directive 2001/18/CE que la nouvelle loi a transposée.

Il est à présent urgent que les instances européennes se saisissent des problématiques posées par la culture des OGM et prennent en considération les inquiétudes émises par les citoyens, mais aussi par les scientifiques, sur les risques liés à la dissémination des OGM.

Plus particulièrement, il est urgent que la question du renforcement de l'évaluation environnementale des OGM et celle de leur intérêt, notamment économique, soient discutées entre Etats membres. À ce sujet, les trois organisations sont satisfaites que le Gouvernement ait demandé l'inscription de ces questions à l'ordre du jour du prochain Conseil des Ministres de l'Environnement de l'Union européenne.

Elles estiment que l'exercice de la Présidence de l'Union européenne constitue pour la France une réelle opportunité de faire avancer les débats entre les Etats membres et d'engager une révision de la réglementation communautaire afin que celle-ci prenne mieux en compte des questions relatives à la protection de l'environnement et de la santé publique.

Bien entendu les trois organisations seront vigilantes quant à l'élaboration des décrets d'application de la loi française et s'investiront au sein du Haut conseil des biotechnologies qui sera saisi de questions aussi importantes que celles des critères d'évaluation du risque ou de la définition du "sans OGM".



Les agrocarburants : une fausse bonne solution

En ces temps où le prix du pétrole flambe et il convient de lutter contre le changement climatique, l'on aurait pu penser que la mise sur le marché des agrocarburants, encore appelés "pétrole vert", était la réponse attendue à nos problèmes de déplacements. Il n'en est rien : les agrocarburants s'avèrent de grands dévoreurs d'espaces agricoles et vont à l'encontre des besoins alimentaires de l'humanité. D'ailleurs pour se substituer pleinement au pétrole, l'ensemble des terres cultivables sur la planète n'y suffiraient pas et, conséquence inéluctable, la majeure partie de l'humanité souffrirait de famine.

En fait, l'éthanol et le biodiesel produits en France, d'une part à partir des céréales (orge, blé, maïs), d'autre part à partir des huiles végétales (colza, tournesol, soja) constituent pour le moment à la marge (5 %) des compléments incorporés dans les carburants classiques. Chez nous, Lesieur logiquement a investi dans ce créneau moins prometteur qu'on le supposait. On parle désormais d'agrocarburants de deuxième génération, produits à partir de la cellulose provenant du bois, de résidus agricoles, voire de l'exploitation biologique des déchets, mais dans ce domaine on n'en est encore qu'au stade de la recherche. ■

Point de vue complémentaire

Le pétrole va s'épuiser. Si l'on veut éviter le développement du nucléaire à moyen terme, car, même si l'uranium n'est pas inépuisable il durera plus longtemps que l'or noir (qui porte bien son nom)

Il faudra des solutions alternatives qui passent à mon avis inéluctablement par :

- les réductions de transports inutiles - limitation de la mobilité subie forcée ou provoquée et ce n'est pas gagné quand on sait que l'État en grande majorité, mais aussi les départements et les régions perçoivent la TIPP en France.
- l'utilisation des énergies d'origine végétale (l'huile) qu'on le veuille ou non mais attention aux faux amis (éthanol, etc.) qui dévorent plus qu'ils ne produisent (distillation production d'alcool et d'éthers). Ce n'est pas une

utopie mais il faudra des accords internationaux (genre Kyoto) pour produire en mode bio et coopératif. De façon à éviter la pollution par les engrais et les pesticides mais aussi et surtout la spéculation. (voir le journal bio contact - 2005)

Humainement et correctement géré, cela n'aggraverait pas les approvisionnements pour l'alimentation. Actuellement l'agriculture peut nourrir 12 milliards d'individus, nous sommes 6 milliards dont 864 000 souffrent de la faim (*We feed the world*).

Ce sont donc plutôt les modes économiques en vigueur, avec la domination de quelques groupes mondiaux gigantesques, tant au niveau industriel agricole que financier qui sont la cause de la misère et de la pollution. ■

*Françoise Bollengier
Association Looweg*

Un chouette Quartier Excentric ! Une chouette au Quartier Excentric ?

Il s'agit d'une chouette hulotte (*Strix aluco* Linnaeus 1758). Les amis de la nature, les lève-tôt ou les couche-tard la connaissent. Depuis des années, le Quartier Excentric abrite ce rapace nocturne qui glisse sans bruit dans l'air. Son habitat était le grand jardin de l'Excentric laissé à l'abandon depuis la fermeture du bal, lieu d'hébergement providentiel, pourvoyeur de nourriture, espace vert discrètement habité par cet hôte.

Depuis plusieurs mois, certains habitants du Quartier avaient eu la chance de la voir. En janvier dernier, peu après l'abattage des arbres de l'Excentric, la chouette s'est repliée sur les arbres des jardins privés alentour. La chouette hulotte est une espèce protégée mais son habitat, lui, ne l'est pas.

Après les arbres abattus, 13 maisons seront construites et les espaces verts seront goudronnés afin de le lui rappeler.

L'association Excentric Demain a donc soutenu financièrement l'action des Müller qui ont acheté un nichoir "spécial rapace nocturne" en matériaux respectueux de l'environnement et des besoins spécifiques de cet animal et l'ont fixé sur le mur de leur habitation, côté jardin, face à un cèdre bleu... Espérons ainsi que la future SDF trouvera, d'un coup d'aile, le chemin du nouveau logement et continuera à nettoyer le quartier des rongeurs. Les chouettes hulottes vivent environ 18 ans. Longue vie à la chouette de l'Excentric ! ■

F.M.



Terminal méthanier

Les apprentis SORCIERS



On le sait : le débat sur le projet de terminal méthanier a notamment tourné autour de la question de l'implantation de cette installation au cœur d'une zone littorale déjà équipée de nombreux sites Seveso (14) et d'une centrale nucléaire à six réacteurs, la plus grande d'Europe. Nombre d'intervenants ont souligné que les risques industriels chez nous sont déjà considérables et que le moment est peut-être venu de mettre un terme à ce qui constitue une véritable fuite en avant.

A contrario, les promoteurs de l'opération, les milieux économiques, certains syndicalistes qui s'expriment comme des patrons et quelques élus que l'on croyait se situer du côté de la population, comme le sont ceux du Verdon ou d'Antifer, en reprendraient bien une couche (de risques).

J'exagère ? Pas du tout.

Pour preuve : interrogé par un journaliste du *Monde* en novembre 2001 aux lendemains de la catastrophe d'AZF à Toulouse, le Maire de Dunkerque à qui il était donc demandé « comment il vivait cette situation (...) dans une Communauté urbaine qui compte une douzaine de sites Seveso » répondit sans détour : « C'est notre vocation d'accueillir ces usines à risques. »

Vous observerez bien sûr que cette prétendue "vocation" n'a jamais fait l'objet du moindre débat, encore moins d'un paragraphe dans une profession de foi en période électorale.

Mais bien sûr, un élu sait mieux que quiconque ce qui est bon pour ses administrés... Nombre d'élus « vivent ainsi séparés de la plèbe. Ils ne se rendent pas compte de comment vivent les pauvres et les employés, ne le savent pas et ne veulent pas le savoir ». C'est le jugement que porte Hervé Kempf, journaliste au *Monde*, dans son ouvrage récemment paru, intitulé : « Comment les riches détruisent la planète ». Il y relève aussi comment ces personnalités éclairées tendent toujours au bout du compte à « criminaliser la contestation ». Lisez, vous verrez.

La déclaration précitée émanait d'un élu de "gauche". À "droite", où tout au long du débat les élus dits "représentatifs" ont surtout brillé par leur absence, ça ne vole pas plus haut. Ainsi déjà, lors d'un précédent débat, celui sur l'implantation d'un EPR (2004), Jean-Pierre Decool, député apparenté UMP de son état, fut à l'origine d'une lettre-pétition, adressée aux élus du littoral dans laquelle, en "parlementaire avisé" (sic), il les incitait à soutenir le projet défendu notamment par le maire de cette ville, d'implanter un EPR à Gravelines sous prétexte de la grande "acceptabilité" des populations locales et régionales... Cet argument a été ressassé lors du tout dernier débat. On le trouve même dans les documents des maîtres d'ouvrage. Décidément tous ces décideurs ont une singulière absence de vision à long terme et le goût prononcé pour un dangereux aventurisme. ■





Ce que disent...

La Déclaration de Stockholm (1972) :

L'homme a un droit fondamental à la liberté, à l'égalité et à des conditions de vie satisfaisantes, dans un environnement dont la qualité lui permette de vivre dans la dignité et le bien-être. Il a le devoir solennel de protéger et d'améliorer l'environnement pour les générations présentes et futures.

La Déclaration de Rio (1992)

Le droit au développement doit être réalisé de façon à satisfaire équitablement les besoins relatifs au développement et à l'environnement des générations présentes et futures.

La Convention d'Aarhus (1992)

Afin de contribuer à protéger le droit de chacun, des générations présentes et futures, de vivre dans un environnement propre à assurer sa santé et son bien-être, chaque Partie garantit les droits d'accès à l'information sur l'environnement, de participation du public au processus décisionnel et d'accès à la justice en matière d'environnement conformément aux dispositions de la présente convention.

L'allocution finale du Grenelle de l'Environnement (2007)

La pollution est un coût pour la société. La pollution est une dette que nous léguons à nos enfants.

L'Appel de Dunkerque (2006)

Les conditions d'un partenariat équitable doivent être recherchées entre des acteurs de territoires à la recherche d'une qualité durable de leur vie et de leur environnement et des acteurs économiques eux-mêmes soumis aux contraintes d'un environnement compétitif international. Leurs activités pourront ainsi prendre place dans un véritable "projet de territoire" et s'inscrire dans une logique de développement durable.

Le bilan de la CNDP à propos du projet de terminal méthanier à Loon-Plage (2008)

Des mesures d'accompagnement pourraient être examinées par les maîtres d'ouvrage soit : préserver des espaces de détente et de promenades...

Tolérances

Parce qu'elles jouent franc jeu, les associations regroupées dans le collectif *Sauvons le Clipon* avaient demandé au PAD l'autorisation de manifester sur le site où se construira le terminal méthanier. Il n'y a eu aucune réponse écrite de la part du PAD, seulement des échanges oraux... et la police sur place, le samedi 17 mai, pour barrer la route d'accès.

Tolérances, c'est ce que rétorquent les autorités. D'où vient ce mot ? À bien y regarder, il vient d'une attitude paternaliste.

Paternalisme quand des chefs d'entreprise ne se réfèrent qu'à leurs propres conceptions de ce qui est permis.

Paternalisme quand ils octroient à certains, salariés ou non, des privilèges, des avantages, des compensations et autres mesures d'accompagnement.

Paternalisme quand ils imposent à une population, de l'avis des décideurs, ce qui est bien ou mal.

Paternalisme quand les forces de l'ordre sont sollicitées pour la protection de leurs biens.

Paternalisme quand la CNDP*, autorité admi-

nistrative indépendante, préconise que les maîtres d'ouvrage examinent, comme mesure d'accompagnement du projet de terminal méthanier, de « réinvestir localement les recettes fiscales dans les projets écologiques ou liés au développement durable ». À la place donc des élus politiques.

Les Nordistes ont bien connu ce type de management entrepreneurial. Des pans entiers de notre région en ont subi les heurs et malheurs. Est-ce vers quoi se tourne le Dunkerquois ? Il semblerait que ces maîtres d'ouvrage aient perçu des évolutions de société depuis le XIX^e siècle. Ainsi, le directeur du PAD a qualifié la manifestation de "Woodstock"**. Mais pas au point d'envisager que la France et l'Europe doivent changer leur politique énergétique et que les évolutions économiques et environnementales sont à considérer à l'échelle mondiale ainsi que pour les générations futures. Pas au point de considérer que le principe de précaution est l'affirmation que l'économie ne peut déterminer à elle seule comment une société doit évoluer. Et d'abandonner leurs tolérances.

*Commission nationale de débat public

**Festival de Rock qui s'est déroulé en 1969 aux USA, en rassemblant 300 000 personnes dites "hippies".



Jet ski interdit en Baie de Somme Même combat... au large de Dunkerque

Une nouveauté ! Un baptême de Jet ski au cours des fêtes du Nautisme les 17 et 18 mai. L'association FXO Jet Team proposait des baptêmes à la base de la Licorne à Dunkerque afin de promouvoir le Jet ski encore peu présent sur notre littoral. L'ADELE, qui milite pour une réglementation stricte de ce sport depuis plus de cinq ans en participant aux réunions avec les représentants de la DIREN et le Préfet Maritime, espérait plus de coopération de la part du Syndicat des Dunes de Flandres. Elle relance les élus en faisant valoir ses arguments :

- La présence de phoques veaux marins dans toute la zone des Bancs de Flandres située au large de Dunkerque : de Loon-Plage, le Clipon à Bray-Dunes avec une zone de repos pour cette colonie appelée "l'île aux phoques". Le bruit, la vitesse et le faible tirant d'eau d'un seul Jet ski créent un danger et les perturbent. Par mesure de protection, cet espace marin est proposé en classement "Natura 2000 en mer" en complément du classement existant référencé "FR3100474 Dunes de la plaine maritime flamande" comprenant 3 770 ha en mer.

L'association FXO prévoit un nouveau baptême

en juin, période où les femelles mettent bas. Le risque d'abandon des petits par leur mère est, à ce moment-là, maximal.

- Développer le Jet ski, c'est appeler tous les amateurs de ce sport à venir sur nos plages. Déjà, on remarque à Bray-Dunes une majorité de "fans" venus de Belgique, pays où la législation est beaucoup plus stricte.
- Le bruit est un inconvénient aussi, pour tous les riverains de la plage (jusqu'à 500 m) qui s'inquiètent du développement éventuel de ce sport.
- Et enfin, ne peut-on pas dénoncer un sport qui va à l'encontre du développement durable? Polluant, consommateur d'énergie fossile, dégageant de dioxyde de carbone, transporté à l'aide de 4X4, onéreux, dangereux, incitatif aux sports mécaniques pour les jeunes... à l'inverse des sports de vent, très en vogue eux aussi.

Le 31 juillet 2007, la cour d'appel de Nantes a confirmé l'arrêté d'interdiction des jets skis en Baie de Somme, par mesure de protection de la vie sauvage. Cette juridiction "Baie de Somme" est une première en France.

Espérons qu'elle fasse jurisprudence. ■

H. Flament (ADELE)

Transports

L'A16 en question

La portion d'autoroute A16 entre Dunkerque et Boulogne, et plus particulièrement la section Dunkerque/Calais, est dangereuse et l'état de la chaussée se dégrade à grande vitesse. Ceci n'est pas un scoop. La presse, comme les usagers, mais aussi les gendarmes et la DIR (Direction Interdépartementale des Routes) s'en inquiètent. La présentation ci-dessous réalise le recensement des accidents survenus sur cette section au cours de l'année 2007 et relatés par la presse locale.

Les causes principales sont bien connues et sont toujours les mêmes :

- vitesses excessives ou impropres aux circonstances, pertes de contrôle,
- dépassements hasardeux ou intempestifs, notamment ceux des camions,
- distances trop faibles entre véhicules,

Il s'agit donc bien majoritairement d'un problème de comportement de la part des conducteurs. Deux éléments sont d'ailleurs "très révélateurs",

- À propos des radars fixes : on observe qu'à leur approche la plupart des automobilistes se livrent à un ralentissement significatif, ce qui est fortement dangereux pour l'ensemble

des usagers. Sans incriminer le contrôle de vitesse en lui-même, c'est le comportement même des automobilistes "qui n'ont pas la conscience tranquille" qui se révèle tout à fait symptomatique !

- Début 2008, un radar mobile a été mis en service. Un matin de janvier, entre 7 heures et 10 heures, 50 infractions de vitesse ont été enregistrées entre Boulogne-sur-Mer et Calais (une centaine durant le week-end précédent), commises majoritairement par des habitants du Calaisis.
- On peut imaginer sans difficulté que sur l'A25 la situation n'est pas différente. Si votre véhicule comporte un régulateur de vitesse bloquez-le à 110 et observez le nombre de véhicules qui vous dépassent ; c'est très instructif.

En conclusion : au lieu de se triturer les méninges pour savoir si la vitesse des véhicules doit prochainement être encore réduite sur les différentes catégories de voies, nos grands responsables de la sécurité routière pourraient en premier lieu faire respecter et appliquer la loi existante, bafouée par les délinquants routiers ! ■

Michel Vercllyte



Une histoire qui n'a plus grand avenir

Les incinérateurs de déchets ménagers auraient-ils du plomb dans l'aile ? On peut le penser dans la mesure où les informations parues à leur sujet dans la presse ces derniers temps leur confèrent une image de marque franchement négative. Ainsi, le 4 juin dernier, La Voix du Nord titrait à propos des "retombées" de l'incinérateur d'Halluin : « *La dioxine est aussi là où on ne l'attend pas* ». Pour ceux qui n'auraient pas fait le rapprochement, rappelons que le nom Seveso ne serait pas devenu célèbre si ce village italien n'avait été le théâtre en 1976 d'une catastrophe due à des émissions incontrôlées précisément de dioxine.

Dans notre précédent numéro, nous avons souligné que la mise en service, voici peu, du Centre de Valorisation Énergétique (CVE), entendez : l'incinérateur de la Communauté Urbaine ne nous semblait pas être la meilleure des solutions. En tout cas qu'elle ne s'inscrivait pas dans la politique de développement durable à laquelle se réfère la collectivité.

En ce sens, le Calaisis s'est montré beaucoup plus novateur. On en parlera dans un prochain bulletin. Au moment où la CVE de la CUD prend son envol et qu'il n'est donc pas encore possible d'en mesurer les impacts sanitaires et autres, voici que le syndicat mixte Flandre-Morinie regroupant les cantons ruraux, de Bergues à Cassel, Laventie ou Lumbres (159 communes, excusez du peu !) entend se payer lui aussi son barbecue géant. Dénommé Flamoval, il devrait être aménagé à Arques, non loin de Saint-Omer, c'est-à-dire qu'il drainera un bassin dont les points extrêmes de collecte des ordures ménagères se situeront à 50 km par la route, voire davantage de l'endroit où elles seront brûlées.

Bonjour les économies d'énergie !

À la suite de cette option, corroborée comme il fallait s'en douter par le commissaire enquêteur chargé de clôturer l'enquête publique réglementaire, un collectif de professionnels de la santé animé par le Dr Philippe Richard, de Saint-Omer, pneumologue expert près la Cour d'Appel de Douai, s'est constitué, l'Association pour la Protection de la Santé des Habitants de la région de Saint-Omer (APSH).

"Une grave agression contre le capital santé"

Son président a lancé une alerte médicale adressée par courrier aux élus des 159 villes et villages concernés. En voici de larges extraits dont pourront également tirer profit "les bénéficiaires" du CVE de la CUD.

Ayant souligné qu'il avait engagé un travail d'expertise, envoyé au préfet du Pas-de-Calais, en liaison avec des confrères cancérologues et toxicologues, le Dr Richard poursuit en ces termes :

« *Nous considérons qu'il est de notre devoir d'alerter et d'informer en priorité les élus et l'ensemble des habitants de la zone concernée sur les risques sanitaires d'un projet qui constitue une grave agression contre le capital santé dans une région où les constats sanitaires sont déjà accablants.*

Certes Flamoval serait construit conformément aux normes environnementales en vigueur. Cependant nous savons que les seuils de toxiques acceptables aujourd'hui se révéleront dangereux demain. Ainsi, chaque nouvelle mise à jour des normes confirme les inquiétudes émises parfois dix ou vingt ans auparavant. Ceci est confirmé avec force par l'étude de l'Institut de Veille Sanitaire parue en novembre 2006 et dont l'actualisation toute récente est encore plus alarmante. Par exemple, il ne peut y avoir de dose journalière de dioxine admissible, puisque les dioxines ne s'éliminent que partiellement et très lentement. Depuis 1997, l'OMS reconnaît que la dioxine est hautement cancérigène.

On pourrait bien sûr citer de très nombreux autres polluants tout aussi délétères pour la santé (des furanes, des métaux lourds tels que plomb, mercure...) Nous savons entre autres que les incinérateurs ont le droit de libérer tous rejets atmosphériques durant 60 heures par an et que leur dispersion dépassera plusieurs dizaines de kilomètres. C'est pourquoi, au nom du principe de précaution, nous avons demandé à M. Bonnier, président du SMFM, porteur du projet Flamoval, de choisir une autre technologie que celle de l'incinérateur dont les conséquences au niveau de la santé publique pourraient s'avérer aussi graves que l'amiante...

Et de conclure cette alerte médicale en ces termes : « *C'est l'occasion pour chacun de nous de manifester notre solidarité pour l'humanité et les générations à venir.* »

Le 9 juin, à l'appel de l'APSH et avec l'appui de l'ADELFA, 2000 personnes se sont rassemblées à Saint-Omer pour y entendre des membres du corps médical dénoncer l'implantation prévue de l'incinérateur Flamoval à Arques. Une pétition a déjà recueilli 10 000 signatures.



Environnement et santé au quotidien

Deux études ont été publiées récemment, l'une émanant de la Direction Générale de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes, l'autre de l'Institut National de l'Environnement Industriel et des Risques (INERIS), attestant que nous sommes en permanence menacés dans notre santé par une exposition aux **pesticides**, dont on fait en France un usage immodéré.



Quelques chiffres alarmants (rapportés par *Le Monde* du 8 mai dernier) : dans 6 % des fruits et légumes, les teneurs en produits phytosanitaires omniprésents en quantités variables, dépassent les seuils autorisés. Sont plus particulièrement concernés les légumes suivants : les poivrons, les piments, les lentilles, les aubergines. Pour les fruits non-conformes, le trio de tête est constitué par les fraises, les mandarines, les poires. L'INERIS, quant à elle, souligne qu'en région parisienne, l'on a trouvé des traces des pesticides (insecticide notamment) dans 94 % des logements et que 70 % des 130 enfants examinés excrétaient dans leur urine un pesticide que l'on pense d'origine alimentaire. Le récent Grenelle de l'Environnement a préconisé une réduction de 50 % de l'usage des pesticides à l'horizon 2050. Faut-il attendre si longtemps ?

Il n'y a pas que les pesticides dont il convient de dénoncer les méfaits. Les **détergents**, qui pénètrent en masse dans les maisons (4 milliards d'euros de chiffre d'affaire annuel en France pour les entreprises productrices !), sont généralement des produits chimiques pas si écologiques qu'ils ne le prétendent. Y compris quand ils se disent "verts". De fait il est difficile de s'y retrouver, car dans la majorité des cas l'étiquetage n'affiche pas la liste des produits chimiques entrant dans leur composition. Ce qui interviendra peut-être à partir de 2012 si la directive Reach est correctement appliquée. Quoi qu'il en soit, nombre de principes actifs qu'on y trouve sont toxiques. Citons (liste

non exhaustive) : les formaldéhydes cancérogènes, les nonylphénols qui sont des perturbateurs endocriniens, les composés organiques volatils (COV) qui, eux aussi, peuvent être cancérogènes.

Ajoutons que les détergents, censés "rendre plus propre", génèrent toute une gamme de déchets. Les uns sont banals : emballages, lingettes, etc..., les autres toxiques : fonds de flacons, de bouteilles qui ne sont pas toujours emmenés à la déchetterie.

Chère à nos grands-mères, l'**eau de javel** "qui désinfecte" n'a pas que des vertus. D'abord son action est limitée dans le temps et les bactéries ont vite fait de revenir en force, une fois la serpillière rangée. Ensuite, lorsque l'eau de javel rencontre des détergents ammoniacués, de l'urine, elle dégage des composés gazeux, les chloramines, provoquant maux de tête, affectant nos poumons. Outre le fait qu'elle est très dangereuse en cas d'ingestion (enfant, chat...), il faut savoir que sa fabrication nécessite l'emploi de mercure, une molécule dont la toxicité neurologique est bien connue. Alors que faire ? Pour nettoyer, recourir de préférence à des produits naturels : savon de Marseille, savon noir, vinaigre blanc, bicarbonate de soude qui agissent avec succès et de "l'huile de coude" du sol au plafond.

(d'après France-Nature Environnement)



Le chantier

Décidément Areva, grand manitou du nucléaire, joue de malchance avec son EPR. Après avoir connu bien des tourments coûteux avec le prototype construit en Finlande dont le chantier a accumulé des retards considérables, voici que le second exemplaire qui sort de terre à Flamanville connaît à son tour des ennuis. En effet l'Autorité de Sûreté Nucléaire (ASN) a pris la décision de bloquer le chantier tout simplement parce que le béton qui doit servir d'assise à la construction est de mauvaise qualité. Qui est responsable de cette dérive ? Les entreprises du bâtiment bien sûr emmenées pourtant par

QPO : le retour en force des poussières

On croyait le problème définitivement résolu depuis que, après bien des tergiversations avaient été installées en 1998 (il y a donc 10 ans !) des rampes fixes d'aspersion au-dessus des tas de minerais et de charbons de Sollac et du Quai à Pondéreux Ouest (QPO), propices aux réenvols de poussières. Et voilà que tout recommence au grand dam notamment des habitants des Huttes et du Pont de Pierre à Gravelines empoisonnés depuis quelque temps par cette nuisance que l'on croyait jugulée.

Rassemblés au sein d'un collectif qui, en l'espace de quelques jours, a recueilli quelque 500 signatures sur une pétition dénonçant le retour de ces particules polluantes, ces Gravelinois déplorent en effet que leurs maisons, leurs terrasses sont à nouveau maculées de poussières noires, qui de surcroît présentent des risques pour qui les ingère. Ils pointent évidemment du doigt le QPO tout proche, sans pour autant exclure que d'autres entreprises – Bus Valera a été citée – mettent sans doute aussi la main à la pâte. Et il semble bien que le diagnostic soit fondé puisque les dirigeants de Sea-Bulk qui exploite les quais et les parcs ont annoncé une progression de leurs stockages de 70 % en l'espace de quelques années. Tant et si bien d'ailleurs que certains tas qui, naguère étaient hauts de 9 m, culminent désormais à... 18 m, hauteur que les systèmes d'arrosage, paraît-il, ne peuvent atteindre.

Quoi qu'il en soit, les riverains ont alerté la DRIRE, chargée de surveiller le site industriel, la Mairie de Gravelines qui les a invités à participer à des commissions environnement extraordinaires, bref tout ce que le secteur compte d'autorités afin que soient prises les mesures indispensables pour faire cesser ce sérieux "trouble de voisinage".

Dans un premier temps, il est question que le S3PI se lance dans une étude pour déterminer



Il y a 20 ans, Gravelines se battait déjà contre les poussières.

les origines précises de cette inflation de poussières. Également devrait être réécrit, en partie au moins, l'arrêté préfectoral fixant les conditions d'exploitation auxquelles Sea-Bulk est astreint.

Cela suffira-t-il pour que tout rentre dans l'ordre ? En tout cas l'ADELFA apporte son total soutien aux initiatives prises par le collectif et entend être associée aux démarches qui seront engagées.

Cette nouvelle affaire du QPO ne doit pas faire oublier que, du côté d'Arcelor aussi, les rejets de poussières sédimentables de diverses origines (quai minéralier, secteurs fonte, aciérie) au-delà du seuil autorisé

(1 000 mg/m²/j) sont fréquents ces derniers temps. Ils affectent plus particulièrement les secteurs de Fort-Mardyck, Saint-Pol-sur-Mer, Petite-Synthe, Grande-Synthe et suscitent le mécontentement de la population. Il serait temps pourtant que le Dunkerquois abandonne cette prérogative qui veut que son site industriel, toutes entreprises confondues, rejette encore chaque année quelque 4 000 tonnes de poussières dans l'atmosphère, soit les 2/3 des rejets régionaux. Et encore convient-il d'observer qu'évaluer avec précision les émissions diffuses relève du grand art... En fait de l'approximation. ■

de l'EPR épinglé

Bouygues. Encore que les salariés du site aient dénoncé la pression qu'exerce le maître d'ouvrage pour que Flamanville 3 ne connaisse pas les mêmes retards à l'allumage que son aîné finlandais. Eh bien, l'on dira donc que c'est raté. Et quand on sait l'importance que revêtent les fondations pour stabiliser toute construction, on pourra toujours se poser ultérieurement des questions sur la fiabilité de la petite merveille qu'on nous prépare. Dans un autre ordre d'idée - et l'événement est passé inaperçu - on notera qu'Areva pourra trouver un motif de consolation dans le fait

que par un décret tout récent et méconnu, il a obtenu que l'uranium de retraitement, qui normalement doit retourner le plus vite possible ensuite chez son expéditeur, pourra rester très longtemps chez nous. Ainsi Areva pourra vendre des réacteurs, à la fois en fournissant le combustible, puis en le récupérant puisqu'il est dit valorisable. Comme le note le Groupe des Scientifiques pour l'Information sur l'Énergie Nucléaire (GSIEN), « Les citoyens français seront les dindons de la farce : ils vivront à la fois près des réacteurs et près des sites de stockage. » Alors heureux ? ■

La foire aux n'importe quoi



Sevesopoly

« Dunkerque qui accueille Miss France 2008... Dunkerque qui prend la place "en or" de la rue de la Paix sur le jeu Monopoly version France... Dunkerque au centre de la natation mondiale... Dunkerque qui accueille les coureurs cyclistes... et les deux chevaux... »

(Bulletin municipal de juin)

Comme nous ne vivons pas dans le passé, mais bel et bien dans le présent, nous apportons notre pierre à ce brillant palmarès en mentionnant cet autre trophée oublié.

Et le principe de précaution ?

Pour être équipé de six réacteurs, notre littoral est aussi l'une des régions où l'on trouve l'une des concentrations les plus importantes de lignes à haute, voire à très haute tension. Vous en doutez ? Empruntez l'A 16 ou rendez-vous à Gravelines par le CD 940 et vous aurez tout loisir d'observer des alignements massifs de pylônes et des lignes électriques en couloirs qui, issus de la centrale, évacuent le courant électrique à perte de vue.

L'ennui toutefois, c'est que ces autoroutes bis surplombent ici

L'Association de Défense de l'Environnement du Littoral Est (ADELE) fêtera ses 20 ans cet automne. Un rallye pédestre est prévu en septembre ainsi qu'une exposition relatant les 20 années d'activité de l'association. Une conférence sur la faune marine est également programmée en novembre.

Directeur de la publication : Jean Sename

Réalisation : Cohesium
imprimé sur papier recyclé

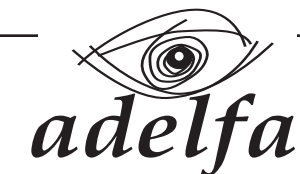
Le prix de l'abonnement : 4 €
ISSN 1293-5484



Fédération d'associations
de l'environnement

Maison de l'Environnement
106, avenue du Casino — BP 21
59941 Dunkerque cédex 2
Tél. 03 28 20 30 40
Fax : 03 28 20 30 39
www.maison-environnement.org

L'ADELFA bénéficie du concours
de la ville de Dunkerque,
de la Communauté Urbaine
de Dunkerque et du Syndicat
Mixte de la Côte d'Opale



Abonnez-vous – Réabonnez-vous

Sauf versement courant 2008 de votre quote-part (4€), votre abonnement à "Grains de Sel" est venu à expiration. Si vous souhaitez que nous continuions de faire un bout de chemin ensemble (même plus si affinités), merci de nous adresser votre participation.

**Donner aux pollueurs
l'énergie d'être meilleurs.**